

ARRETE TEMPORAIRE



231/2023
REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

Objet : D675 – Pont Saint-Aignan – Inspection de l’ouvrage – SITES

Les Maires de SAINT-AIGNAN et de Noyers-sur-Cher,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l’arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,
Vu l’instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties,
Vu l’avis favorable la Préfecture de Loir-et-Cher par arrêté n° 41-2023-02-21-0001 en date du 21 février 2023 portant avis permanent sur les routes classées à grande circulation hors réseau routier national,
Vu la demande de l’entreprise SITES en date du 05 septembre 2023 – représentée par Monsieur Sylvain BLANCHET,
Vu l’avis favorable du département en date du 07 septembre 2023,
Considérant qu’il est nécessaire de réglementer la circulation sur le pont Saint-Aignan D675 pour permettre les travaux d’inspection de l’ouvrage.

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : Afin de permettre les travaux d’inspection de l’ouvrage, la circulation se fera en **alternat manuel sur le pont Saint-Aignan D675 durant une journée glissante sur la période du mercredi 04 octobre au vendredi 06 octobre 2023 inclus.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire se rapportant au chantier et l’alternat manuel par piquet K10 sera mis en place par Le Conseil Département du Loir-et-Cher. Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l’importance des contraintes qui la justifient.

ARTICLE 3 : Dans la mesure où l’avancée des travaux le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

ARTICLE 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l’exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- L’Agent de Surveillance de la Voie Publique de Saint-Aignan
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- L’entreprise SITES

Fait à Saint-Aignan, le 06/09/2023
Le Maire de Saint-Aignan



Eric CARNAT